

---

Extrait des registres du district de Bar-sur-Seine contenant la liste des prêtres qui ont renoncé à leurs qualités, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Extrait des registres du district de Bar-sur-Seine contenant la liste des prêtres qui ont renoncé à leurs qualités, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 665;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_40036\\_t1\\_0665\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40036_t1_0665_0000_2);

---

Fichier pdf généré le 16/02/2024

continuer notre liste et conformément à la loi du 23 brumaire nous en ferons l'envoi successivement.

« Toutes les cloches descendent en foule et se rassemblent au chef-lieu de district.

« Les immeubles des émigrés sont en vente, 40 lots seront vendus le 13 courant et tout nous annonce qu'ils seront bien vendus.

« C'est ainsi que, par nos travaux et nos encouragements, nous élevons l'esprit public et que nous le dirigeons à l'avantage de la République.

« Les administrateurs du directoire du district de Bar-sur-Seine. »

(Suivent 6 signatures.)

*Extrait des registres du district de Bar-sur-Seine (1).*

Le 7 frimaire, 2<sup>e</sup> année de la République une et indivisible, Louis Lebon, prêtre, curé de Polizot, a déclaré qu'il renonçait aux fonctions de son état et a déposé ses lettres de prêtrise et nomination de curé.

Le 8 frimaire, Charles-Stanislas Bolland, prêtre, curé de Bar-sur-Seine a renoncé à ses fonctions et déposé ses lettres de prêtrise et d'institution.

Le 8 frimaire, Jean-Louis Chaalons, prêtre, a renoncé à ses fonctions et déposé ses lettres de prêtrise.

Le 8, François-Nicolas Gombaut, prêtre, a renoncé à ses fonctions et déposé ses lettres de prêtrise.

Le 8, Jean-François Noirot, prêtre, curé de Bourguignons, a renoncé à ses fonctions et déposé ses lettres de prêtrise et d'institution.

Le 9 frimaire, François Clair, prêtre, curé de Marolles a déclaré qu'il cessait ses fonctions et a promis rapporter ses lettres de prêtrise.

Le 9, Jean-Baptiste-Charles Marniot, prêtre, curé de Balnot-sur-Laignes, a déclaré qu'il cessait ses fonctions et a déposé ses lettres de prêtrise.

La présente liste certifiée véritable par les administrateurs composant le directoire du district de Bar-sur-Seine, le 9 frimaire de l'an II de la République française une et indivisible.

JOSSELIN; FLORENT; HUGOEST; VINCENT.

La commune de Brutus, ci-devant Ris, district de Corbeil, invite la Convention à assister à une fête civique qu'elle se propose de célébrer décadi prochain en l'honneur des victimes de la liberté et de nos braves frères morts en combattant les tyrans.

« La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au « Bulletin » de l'adresse de la commune de Brutus, et qu'une députation de quatre de ses membres assistera à la fête qui y sera célébrée décadi prochain; à cet effet, elle nomme Perrin (des Vosges), Méaulle, Dupuy et Bailly (2).

*Suit l'invitation de la commune de Brutus (1).*

« Brutus, 1<sup>er</sup> frimaire an II de la République.

« Citoyen Président,

« La commune de Brutus, ci-devant Ris (Ris-Orangis), district de Corbeil, aurait envoyé vers la Convention une députation nombreuse si elle n'eût été persuadée que son temps appartient à toute la République.

« Citoyen Président, fais donc part, au nom de la commune de Brutus, que nous célébrons décadi prochain une fête civique en l'honneur des victimes de la liberté, et de nos braves frères et enfants morts en combattant les tyrans.

« Nous les prions de nous envoyer plusieurs montagnards qui puissent avec nous partager nos regrets, notre joie, qui voient que nous allons consacrer par des monuments publics et durables notre brûlant amour pour la liberté et pour ceux qui savent mourir pour nous l'assurer.

« Le bonheur de la famille ne sera complet que lorsqu'elle pourra réunir ses chefs. Venez donc sous l'humble toit de l'égalité partager nos repas frugaux, la liberté, chez nous, n'est point une statue, son temple nous semble être la République entière, et nos cœurs sont ses autels. Les enfants de Brutus, nés à la liberté, même avant la Révolution, adorent le dieu de l'univers dans tous ses bienfaits; honorent les vertus républicaines sans déifier les individus; enfin, jaloux de voir la République terrasser tous ses ennemis, jurent entre vos mains de ne laisser à nos descendants que des exemples à suivre.

« Après avoir consacré le décadi en rendant hommage aux vertus guerrières et républicaines, nos législateurs députés s'en iront à leur poste et nous, retournant à nos charrues, nous répéterons encore, sur le sommet de notre montagne, en contemplant l'immensité des cieux :

« Vive la République ! plus de tyran, liberté, liberté, toujours liberté ou la mort.

« Salut et bénédiction à tous nos représentants.

(Suivent 8 signatures.)

« P.-S. Les députés seraient engagés de se rendre à Brutus la veille de la fête, ils s'adresseraient au citoyen Lussy, commissaire, pour les logements. »

La Société populaire des Sans-Culottes de Barbasté écrit, en date du 5 frimaire, que depuis le 24 brumaire, le pauvre et le riche, les pères et mères, l'artiste et le laboureur déposent journellement sur l'autel de la patrie leurs dons patriotiques et multipliés; cette Société applaudit aux travaux de la Convention.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (2).

(1) Archives nationales, carton C 285, dossier 833.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 384.

(1) Archives nationales, carton C 284, dossier 822.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 384.